

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes : « active », « interrogative » et « de découverte ».

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée car elle prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations de maintien des acquis variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée,
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets,
- Recadrage et actions de remédiation,
- Travaux collaboratifs en sous-groupes.

## MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier .

Le **matériel** utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

*Salle de cours, vidéo projecteur, matériel de secourisme, des lignes d'eau de 25 mètres, des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires*

## Des Supports pédagogiques

*Exercices pratiques, présentation PowerPoint*



## 4 Sessions

2 en Juin 2021

1 en Octobre 2021

1 en Décembre 2021



## 2 Départements

**Gironde (33)**

*Saint Médard En Jalles*

*Villenave d'Ornon*

**Landes (40)**

*Biscarrosse*



## Tarifs

**130 euros**

**si financement personnel**

**180 euros**

**si financement OPCO**

*( hors frais annexes de dossiers, de restauration et d'hébergement)*

**Dossier téléchargeable sur :**

**[https://centreformationaquitaine-fnmns.fr/calendrier\\_fnmns.html](https://centreformationaquitaine-fnmns.fr/calendrier_fnmns.html)**

**C.T.F. Aquitaine de la F.N.M.N.S.**

06.34.41.29.92 / 06 27 94 91 06

138 Route de Léognan

33140 Villenave d'Ornon

**[www.centreformationaquitaine-fnmns.fr](http://www.centreformationaquitaine-fnmns.fr)**

*Le C.T.F. Aquitaine de la F.N.M.N.S. dispose des compétences opérationnelles pour effectuer des formations à destination des personnes handicapées mais pas les capacités logistiques pour accueillir les PMR.*

*Nous vous conseillons de vous rapprocher de la [Maison Départementale des Personnes Handicapées](#) ou via le lien suivant [www.mdph33.fr/formations](http://www.mdph33.fr/formations)*

# Certificat d' Aptitude à l' Exercice de la Profession de M.N.S.

**Organisée par la F.N.M.N.S.  
Pour tous les  
Maîtres-Nageurs Sauveteurs**

**25 places maximum**



Cette formation permet de faire la révision quinquennale du M.N.S, du B.E.E.S.A.N., du B.P. J.E.P.S. A.A. (*si titulaire du CS Sécurité Sauvétage en milieu Aquatique*), du B.P. J.E.P.S. A.A.N., du D.E. J.E.P.S. ou encore d'une licence STAPS associée à l'attestation de réussite à l'unité d'enseignement "sauvetage et sécurité en milieu aquatique".

Cette attestation permet à l'éducateur de conserver ses compétences en sauvetage aquatique et en enseignement. Le C.T.F. Aquitaine de la F.N.M.N.S. vous propose quatre sessions de formations annuelles sous l'égide de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S.) de Nouvelle-Aquitaine.

Le **C.A.E.P. M.N.S.** doit être effectué avant le 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année qui suit l'obtention du diplôme initial, ou de la dernière révision M.N.S.

Il est important de rappeler que les candidats doivent être à jour de leur recyclage annuel en secourisme (*formation minimale : PSE1*)



## Prérequis

- Être titulaire d'un titre de M.N.S à jour
- Être titulaire du P.S.E.1 (*Premiers secours en Équipe niveau 1*) à jour, minimum
- Répondre aux conditions du certificat médical de non-contre-indication à l'exercice de la profession de Maitre-Nageur Sauveteur.



## Objectifs

Il permet de réviser ses connaissances et ses capacités. Il atteste des aptitudes suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics pour une période de cinq ans (*Arrêté-23-octobre-2015*).



## ÉVALUATIONS

1° Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres ;

2° Un parcours se décomposant comme suit :

- Départ du bord du bassin ou d'un plot de départ ;*
- Plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m). Sa position d'attente au fond du bassin est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin. Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher puis de se diriger vers une personne située à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord qui simule une situation de détresse. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience ;*
- Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs mentionnés à l'article 8 du présent arrêté.*

Pour l'ensemble des épreuves prévues au 1° et au 2° du présent article, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt. Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.



## Contenu

Les contenus de la formation, établis en concertation avec l'organisation professionnelle de maitres- nageurs sauveteurs mentionnée à l'article 8 de l'arrêté du 23 octobre 2015, abordent les thématiques suivantes :

### 1° Évolution de l'environnement professionnel :

- différents lieux de pratique des activités aquatiques,
- enseignement et animation des activités aquatiques,
- évolution en matière de sécurité,
- santé et sécurité des pratiquants,
- cadre réglementaire d'exercice.

### 2° Procédures de secours :

- mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles,
- compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risque,
- présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu,
- comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.



## DURÉE

La durée **maximale** de la session est de **vingt et une heures**, réparties sur deux jours et demi de pratiques et de cours théoriques.